

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays de Mortagne

Réuni le mercredi 15 juillet à 18h00 au siège de la Communauté de communes du Pays de Mortagne pour l'élection du Président

Étaient présents ou représentés les conseillers titulaires suivants :

Prénom du Conseiller	Nom du Conseiller	Fonction
Guillaume	JEAN	Président du Pays de Mortagne
Denis	GAUTIER	Conseiller municipal
Marie-Eugénie	GUEDON	Conseillère municipale
Étienne	MOUSSEAU	Conseiller communautaire
Gilbert	LEROUX	6ème Vice-Président du Pays de Mortagne
Christophe	PERRAULT	Conseiller municipal
Anthony	RAUTUREAU	Conseiller municipal
Marcel	BROSSET	Président du Conseil d'Exploitation
Thierry	CHARRIER	Conseiller d'Exploitation
		Site Touristique : Musée le Mange Cailloux
Séverine	DEVANNE	Conseillère d'Exploitation
		Meublé de Tourisme
Chantal	HÉRAULT	Conseillère d'Exploitation
		Camping La Ferme des Coûts
Sonia	LAVAUD	Conseillère d'Exploitation
		Meublé de Tourisme
Marie-Dominique	MARQUIS	Conseillère d'Exploitation
		Meublé de Tourisme
Sylvain	RAMBAUD	Conseiller d'Exploitation
		Hôtel La Petite Auberge
Isabelle	BOUSSEAU	Conseillère d'Exploitation
		Meublé de Tourisme

Absents : Elisabeth BERTRAND, Conseillère municipale ; Marie-Odile SUREAU, Conseillère communautaire ; Élise POIRIER, Conseillère municipale ; Nicole BEAUFRETON, Conseillère municipale ; Karla BREGEON, Conseillère d'Exploitation ; Alex GOVAERT, Conseiller d'Exploitation ; Chrystelle GRATTEPANCHE, Conseillère d'Exploitation,

Guillaume JEAN est désigné secrétaire de séance.

1. Installation des conseillers¹

Installation du Conseil d'exploitation

À la suite de la délibération du Conseil communautaire D26_109 en date du 6 mai 2026, portant désignation des membres du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, les membres se réunissent pour procéder à l'installation du Conseil d'exploitation et à l'élection de son Président.

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Marcel Brosset** président sortant,

Le président de séance rappelle les dispositions statutaires relatives à l'élection du Président.

- 2

Le président sortant demande à l'assemblée si elle est favorable à ce que l'élection se déroule. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il demande ensuite si d'autres candidats souhaitent se présenter au poste de président. Aucune autre candidature n'étant déclarée, le président sortant demeure le seul candidat à cette fonction.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le président sortant a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré15..... membres présents et a constaté que la condition de quorum est remplie².

2.2. Résultats du premier tour de scrutin Élection du PRÉSIDENT

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 15
- c. Nombre d'abstention 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 15
- f. Majorité absolue ³ 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marcel BROSSET	15	QUINZE

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 juillet deux mille vingt-six, à 18 heures 15 minutes, en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par le président et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance

Le président



Guillaume JEAN
Marcel Brosset
CC Pays de Mortagne - 3ème
Vice-Président
3 août 2026

Marcel BROSSET

² Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum (article L.2121-17 CGCT applicable aux EPCI et syndicats).

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Bordereau

Procès verbal d'élection du président du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme

Signataire	Date	Annotation
CC Pays de Mortagne Direction Generale Pastell, CC Pays de Mortagne Direction Générale Portail	31/07/2026 14:48	Action : Démarrage
Guillaume Jean, Président de la CC Pays de Mortagne	31/07/2026 19:26	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Guillaume JEAN</u> (<u>COMMUNE DE MALLIEVRE</u>), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 11/06/2026 12:25:15 au 11/06/2029 12:25:15.
Marcel Brosset, CC Pays de Mortagne - 3ème Vice- Président	03/08/2026 11:05	Action : Signature  Certificat au nom de <u>BROSSET</u> <u>MARCEL</u> (DGFIP), émis par <u>Signature Helios</u> <u>Finances Publiques</u> , valide du 21/04/2026 16:24:59 au 21/04/2029 16:24:59.
CC Pays de Mortagne Direction Générale Portail		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES // Délibérations (Sign Pdt, Sign 3eme Vice-Pdt)